



PRÉFET DU LOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 21 - JUILLET 2011

SOMMAIRE

46 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Direction

Arrêté N °2011182-0005 - Arrêté portant subdélégation de signature	1
--	---

46 - Direction Départementale des Territoires

Secrétariat Général

Arrêté N °2011185-0002 - Arrêté portant modification de l'arrêté n °2010-68 du 2 avril 2010 modifié renouvelant la composition et les modalités de fonctionnement des formations spécialisées de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites	3
---	---

46 - Préfecture du Lot

Mission de la Coordination et du Pilotage de la Performance

Arrêté N °2011175-0005 - Arrêté portant délégation de signature à Mlle Nadine LAFFORGUE, chef du bureau du cabinet et de la communication interministérielle	13
--	----

Arrêté N °2011185-0003 - Arrêté portant délégation de signature à M. Jean- Claude FESSENMEYER, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Lot	15
---	----

Réseau Ferré de France

Décision - Décision du Conseil d'administration de Réseau ferré de France (143ème séance) du 9 juin 2011 fermant à tout trafic la section, entre les PK 660,268 et 728,876, de l'ancienne ligne n ° 724000 de Cahors à Capdenac	18
---	----

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOT**

Arrêté n° 2011-16 du 01 juillet 2011
Portant subdélégation de signature

- Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret du 03 juin 2011 portant nomination de Monsieur Bernard GONZALEZ en qualité de préfet du Lot ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010 portant nomination dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté de la Ministre de la Santé et des Sports et du Ministre de la Jeunesse et des solidarités actives du 18 juin 2010 affectant Mr Xavier THURIES à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Lot ;
- Vu l'arrêté de la Ministre de la Santé et des Sports et du Ministre de la Jeunesse et des solidarités actives du 18 juin 2010 affectant Mme Yvonne DARTUS à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Lot ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-03 du 04 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Lot ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-04 du 04 janvier 2010 fixant la liste des agents de la DDCSPP du Lot ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2011171-0003 du 20 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc SALEMME, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Lot ;

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents cités ci-dessous, pour l'exercice des missions correspondant à leurs compétences respectives :

Patrice JIMENEZ, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, secrétaire général de la DDCSPP ;

Isabelle COMOLLI DE MONPEZAT, chargée de mission pour le droit des femmes et l'égalité ;

Françoise GARAPIN, inspectrice en santé publique vétérinaire, responsable du pôle sécurité et qualité des productions primaires ;

Christophe THINET, inspecteur en santé publique vétérinaire, responsable du pôle prévention des risques sanitaires ;

Daniel LAONET, directeur départemental de 2^{ème} classe, responsable du pôle protection économique des consommateurs ;

Laurent MERY, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement ;

Michèle RAMES, vétérinaire inspecteur vacataire,

Xavier THURIES, inspecteur de la jeunesse et des sports, responsable du pôle jeunesse et sports ;

Catherine MATTEACCIOLI-BOURRASSET, attachée principale de préfecture,
responsable du pôle inclusion sociale,
Yvonne DARTUS, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse,
responsable du pôle associatif ;

ARTICLE 2 : Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Lot.

Cahors, le 01 juillet 2011.

Pour le Préfet du Lot,
Le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations,

Signé
Jean-Marc SALEMME

PRÉFET DU LOT

ARRÊTÉ DDT / UPROC / N° 2011/
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N°2010-68 DU 2 AVRIL 2010
MODIFIE RENOUVELANT LA COMPOSITION ET LES MODALITES DE
FONCTIONNEMENT DES FORMATIONS SPECIALISEES DE LA
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET
DES SITES

Le Préfet du Lot,

Offi

VU la proposition du syndicat des forestiers privés du Lot en date du 15 février 2011 ;

VU la lettre de démission de Mme Muriel DUBRAY du 25 octobre 2010 et les courriers de candidature de M. Marc ESSLINGER du 14 décembre 2010 et de M. Vincent HEAULME du 7 mars 2011 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du LOT,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : La formation spécialisée « sites et paysages ».

Les compétences et la composition de cette formation spécialisée sont fixées selon les modalités sui

- Monsieur Jean-François P

- Monsieur Jean LOUBIERE

Monsieur Christophe B

ARTICLE 4 : La formation spécialisée « publicité ».

Les compétences et la composition de cette formation spécialisée sont fixées selon les modalités s

Madame Anne-Marie COUDERC - membre suppléant

- Monsieur Pierre LASFARGUES - représentant du syndicat de la for

c) Le collège des représen

la décision prise à la suite de cette délibération lors

PRÉFET DU LOT

Arrêté

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau du cabinet et de la communication interministérielle, la délégation de signature prévue à l'article 1^{er} du présent arrêté, sera exercée par son adjointe, Mme Sylvie JAKIMEC, secrétaire administrative de classe normale.

Ar

PRÉFET DU LOT

Arrêté

Article 3 : En cas

SOUS-SECTION II : ORDONNANCEMENT SECONDAIRE : DISPOSITIONS TRANSVERSALES

Article 8 : En appli

**Décision du Conseil d'administration de Réseau ferré de France
(143^{ème} séance) du 9 juin 2011**

Le Conseil d'administration de Réseau ferré de France,

Vu le Code des transports et notamment les articles L. 2111-9 et suivants ;

Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France ;

Considérant l'autorisation du ministre chargé des transports, en date du 18 mai 2011, de fermeture, de la section, entre les PK 660,268 et 728,876, d'une longueur de 68,608 kilomètres, de l'ancienne ligne n° 724000 de Cahors à Capdenac ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1^{er}

La section, entre les PK 660,268 et 728,876, de l'ancienne ligne n° 724000 de Cahors à Capdenac, est fermée à tout trafic.

ARTICLE 2

La présente décision, immédiatement exécutoire, sera affichée en mairies de Cahors, Arcambal, Vers, Saint-Géry, Saint-Cirq-Lapopie, Bouziès, Tour-de-Faure, Saint-Martin-Labouval, Cénevières, Calvignac, Larnagol, Cajarc, Cadrieu, Montbrun, Larroque-Toirac, Saint-Pierre-Toirac, Frontenac, Faycelles, Capdenac et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Lot et au Bulletin Officiel de Réseau ferré de France consultable sur son site Internet (<http://www.rff.fr/>).

Fait à Paris, le 9 juin 2011

Le Président du conseil d'administration

Hubert du MESNIL

